

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 20 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 13 octobre 2017, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 20 octobre 2017, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, M. PERVES, Mme PORTAILLER, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS K, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. KERRIEN, Mme LAIZET (arrivée à 19h20), M. POULIQUEN, Mme BETON, M. TURLAN, Mme LARVOR, M. PHELIPPOT.

Absents ayant donné procuration :

Mme MORIZUR, Adjoint au Maire, a donné procuration à Mme CLAISSE, Maire,
M. LE BRAS, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. SALIOU, Adjoint au Maire,
M. BILLON, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme LE BERRE, Adjoint au Maire,
Mme BLEAS, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. PHELIPPOT, Conseiller Municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Madame Myriam BOSC, Conseillère Municipale, est nommée pour remplir cette fonction.